



Association Nationale des Visiteurs de Prison

BILAN 2007 ET RAPPORT D'ORIENTATION

ASSEMBLEE GENERALE du 16 MAI 2008

L'Assemblée Générale est un moment important de la vie d'une association qui permet de rendre compte aux adhérents des actions menées, de débattre du passé, du présent et de l'avenir et de prendre des décisions.

C'est aussi le lieu où les adhérents sont en mesure de vérifier si les orientations votées l'année précédente ont été suivies, les actions réalisées et les objectifs atteints.

Le projet associatif dans son dernier paragraphe nous engage "*à établir chaque année un plan d'actions qui sera présenté en Assemblée Générale avec des critères d'évaluation selon les orientations présentées*" et "*à procéder à un bilan annuel*".

Mais commençons par le bilan annuel.

Contrairement aux rapports d'activité et financier qui sont établis en année civile, le plan d'actions mis en place conformément aux orientations votées en Assemblée Générale (AG) engage les administrateurs sur la durée annuelle de leur mandat. C'est donc l'ensemble du Conseil d'Administration (CA) dans sa composition actuelle qui doit rendre compte de la mise en œuvre de ce qui a été voté à l'AG du 13 mai 2007 et se prêter à une évaluation de son action. C'est un des éléments qui permet de juger du fonctionnement démocratique d'une association. C'est aussi une exigence qui, en appréciant le travail accompli, permet de réajuster les objectifs ou d'en fixer de nouveaux.

➤ 3 axes de réflexion avaient été actés :

- comment être plus nombreux et perfectionner notre pratique de visiteur ?
- comment agir davantage pour les personnes détenues ?
- comment être plus engagé dans le débat public et actualiser les prises de position ?

Je ne reprendrai pas une par une les actions qui ont été menées à tous les niveaux de l'association; le rapport d'activité qui les a largement énumérées et le rapport financier témoignent d'une activité riche et variée, et des moyens que l'ANVP a mis en œuvre pour atteindre ses objectifs.

Il me paraît cependant utile de préciser certains points, en particulier ceux dont la réalisation n'a pu se faire ou se terminer en 2007, et de partager quelques réflexions qui ouvriront le débat qui suivra la présentation de ce rapport.

1/ Être plus nombreux

Un nombre encourageant est celui des visiteurs, qui a augmenté d'environ 10 % au cours de l'année. Cependant, nous constatons toujours des situations où les agréments sont distribués avec parcimonie alors que les besoins sont avérés. L'application par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) de la nouvelle circulaire d'août 2007 précisant les modalités d'attribution de l'agrément devrait en accélérer l'obtention.

Notre vigilance ne doit pas faiblir et le suivi de la candidature des futurs visiteurs rester une des priorités des correspondants. Quelques situations particulières de retrait d'agrément nous ont été signalées durant l'année.

Dans tous les cas, la voie hiérarchique des recours a été privilégiée et je tiens à préciser que l'ANVP ne saurait cautionner une faute manifeste qui la décrédibiliserait et entacherait notre image d'association partenaire de l'Administration Pénitentiaire (AP), respectueuse de la charte du visiteur de prison et de sa déontologie.

Cependant, le respect des engagements de partenariat doit s'appliquer aux 2 parties et ne pas être l'objet d'interprétation personnelle ; l'ANVP affirme donc qu'elle s'appuie sur ces textes de référence pour faire valoir les droits et devoirs des visiteurs.

L'augmentation du nombre de visiteurs semble provenir de candidatures spontanées car il ne transparait pas d'action volontariste de recrutement dans les rapports d'activité, excepté dans une région. La récente convention signée avec France-Bénévolat permet de faire paraître des annonces de recherche de visiteurs partout sur le territoire, soit sur leur site Internet, soit en s'adressant directement aux antennes locales. Cet accord de partenariat ne produira ses effets que si les responsables locaux s'en saisissent. C'est un outil mis à notre disposition, encore faut-il prendre l'habitude de l'utiliser.

2/ Perfectionner notre pratique

La formation initiale des nouveaux visiteurs, conjointement organisée par l'ANVP et l'AP était, semblait-il, un objectif facile à atteindre : l'expérimentation dans la Direction Interrégionale de Bordeaux et celle de Paris-Île de France-Centre étant facilement transposable. Force est de constater qu'aucune formation initiale n'a été organisée dans d'autres régions, alors qu'une note technique pouvant aider à présenter le dossier auprès des Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires (DISP) a été élaborée et transmise aux délégués. Les formations à l'écoute et sur des thématiques spécifiques ainsi que les groupes de parole se sont eux développés mais un décalage existe toujours entre les attentes des visiteurs et les réponses qui leur sont apportées en terme de formation alors que nous disposons d'un financement spécifique et d'une convention avec un organisme de formation. A l'évidence, nous avons manqué d'un référent formation au sein du CA, même si ce domaine a été suivi très sérieusement par la secrétaire nationale.

3/ Problématiques et espoirs pour certaines DIR

Il y a un an, nous nous étions fixé comme objectif de pourvoir les délégations interrégionales de Paris-Ile de France-Centre et de Toulouse d'un délégué ; à ce jour, nous n'avons officiellement pas de délégué pour la région pénitentiaire de Toulouse mais tout laisse à penser que dans un avenir très proche, cette région aura de nouveau un représentant officiel de l'ANVP. Un projet de redécoupage des régions pénitentiaires est envisagé par la Direction de l'AP. Il vise à réduire l'étendue de la région Paris-Île-de-France-Centre en raccordant la région Centre à la DIR de Dijon ; celle-ci se voyant amputée de la Franche-Comté qui rejoindrait la DIR de Strasbourg. En attendant qu'un candidat à cette fonction se révèle, un administrateur, Yannick Le Corre a organisé des rencontres de correspondants et des formations avec le concours de certains d'entre eux, permettant ainsi de maintenir la présence de l'ANVP dans cette région pénitentiaire qui concentre le plus grand nombre d'adhérents et les plus grands établissements pénitentiaires.

Enfin, un membre du Conseil d'Administration, visiteur en Guadeloupe, Michel Gogny-Goubert a accepté d'être délégué pour représenter et coordonner l'action des visiteurs qui interviennent dans les établissements situés en Outre-Mer. Sa tâche consiste actuellement à recenser les visiteurs et à faciliter la transmission d'informations.

4/ Agir mieux et davantage pour les personnes détenues

Être plus nombreux, mieux formés nous permet d'agir davantage pour les personnes détenues. Sur le plan de l'aide matérielle, le don du Docteur Azérad destiné à améliorer l'ordinaire des personnes détenues a fait l'objet d'une note précisant les modalités d'attribution en respectant la volonté du donateur.

Petit à petit, les régions et les sections obtiennent des subventions des collectivités territoriales facilitant un fonctionnement plus autonome. Le montage de dossiers a été simplifié par la constitution d'un dossier type, document réalisé par le trésorier Yves Crespin. Le transfert de compétences et de budgets de l'état aux régions ne favorise pas l'obtention de subventions nouvelles en particulier liées au fonctionnement et il nous appartient de présenter des projets qui peuvent être retenus parce qu'ils entrent dans la politique sociale de la collectivité sollicitée ou qu'un décideur est particulièrement sensibilisé à notre action.

Agir pour les personnes détenues c'est non seulement être présents là où elles sont, mais aussi là où nous pouvons agir pour elles. La participation des visiteurs aux commissions d'indigence, de surveillance et aux associations socio culturelles est trop faible en nombre pour assurer un impact suffisant de notre association au service de ces personnes. Nous avons récemment fait part à la Direction de l'Administration Pénitentiaire de cette situation et il nous a été demandé de fournir un état des lieux des représentations de l'ANVP dans ces commissions. Nous serons particulièrement vigilants lors de la présentation de la future loi pénitentiaire dont le projet prévoit la

création d'une commission pluridisciplinaire par établissement que, parmi les membres, des visiteurs de prison soient représentés.

Agir pour les personnes détenues c'est aussi être attentif à leurs conditions de détention, faire respecter les droits élémentaires, témoigner, alerter, proposer : nos interventions, individuelles ou collectives ont été énumérées dans le rapport d'activité. Plus nombreuses et diversifiées, elles répondent à une tendance exprimée par les membres concernant leurs attentes vis à vis du CA et de l'association en général.

5/ Être plus engagé dans le débat public

Face à une actualité législative importante, notre engagement dans le débat public et l'expression de nos prises de position ont été concrétisés à plusieurs reprises depuis l'été dernier par des messages aux médias, des courriers à la chancellerie, à la direction de l'administration pénitentiaire, aux parlementaires, et des interventions dans le cadre de collectifs ou de regroupements avec des partenaires. Deux membres du Bureau, Michel Jouannot et Christian Lecoq se sont chargés de ce sensible et important domaine ; ils assurent une veille événementielle qui permet de suivre de près l'actualité et d'être en mesure d'envisager l'opportunité ou non de réaction. Relayées par notre "webmestre" Jean-Paul Ravet, les informations et/ou communications sont rapidement mises sur le site et contribuent à améliorer la communication entre les membres de l'association.

A plusieurs reprises, l'ANVP a été amenée à prendre position dans un délai qui ne permettait pas d'engager le débat avec les administrateurs : il nous faudrait rapidement définir une procédure de consultation selon l'importance et les conséquences de l'engagement sollicité. En effet, la consultation par simple message électronique n'est pas garante de l'échange souhaitable d'opinions.

Nous pouvons dire que ce bilan général dont vous venez de prendre connaissance est globalement positif, fidèle aux orientations du projet associatif et répond en grande partie au programme d'action annuel. Au niveau régional et local, l'investissement de la majorité des responsables a permis de développer ou de maintenir les actions habituelles. Sans elle, à quelque niveau que nous nous trouvions dans l'association, nous n'aurions pu accomplir l'ensemble des tâches. Malgré une charge de travail importante, sa disponibilité, son amabilité et ses compétences sont des atouts précieux pour l'efficacité des actions du siège.

Abordons la deuxième partie de ce rapport d'orientation, pour le mandat à venir

La tentation est grande de vouloir tout faire, de vouloir satisfaire toutes les demandes, de répondre aux sollicitations, de nous investir dans des domaines nouveaux. Il faut cependant être réaliste et agir de façon réfléchie, en fonction de nos moyens.

Quatre grands axes de développement sont proposés.

Identifiés à partir des remontées des correspondants, des avis des DIR, du Conseil d'Administration dans son ensemble et des travaux du Bureau, ils s'inscrivent dans le déploiement du Projet Associatif et sont :

- le soutien aux visiteurs et la communication interne ;
- la poursuite du renforcement de la vie associative et de sa notoriété ;
- l'organisation et l'animation du fonctionnement de l'association ;
- le projet Europe.

Nous recentrer sur le soutien à l'action des visiteurs, telle est la priorité retenue pour l'année à venir.

Le visiteur assure avant tout l'accompagnement des personnes détenues. Cet accompagnement s'exerce par la visite et diverses formes de soutien aux personnes détenues et à leur famille.

Mais l'adhérent s'engage également dans la vie associative par la participation aux actions orchestrées au plan local, régional et national par l'ANVP. C'est une façon plus indirecte mais tout aussi indispensable pour apporter un soutien et être force de propositions dans l'amélioration des conditions de détention et de réinsertion.

Soutenir l'action des visiteurs

- Par la formation

La formation et les réunions d'information ou d'échanges constituent la base du soutien aux visiteurs au regard des situations individuelles qu'ils ont à rencontrer :

- nommer un référent national formation chargé du conseil, du suivi des conventions, du montage de dossiers financiers, de l'évaluation, etc.
- former tous les futurs ou nouveaux visiteurs dans les 6 premiers mois de leur activité en généralisant à toutes les régions le partenariat AP / ANVP pour la formation initiale.
- satisfaire toutes les demandes de formation y compris thématiques, et favoriser la mise en place de groupes de paroles en obtenant des financements.
- obtenir l'augmentation des réunions organisées par le SPIP, au moins 2 par an.
- proposer une formation aux trésoriers de sections.
- agir en partenariat associatif pour développer des formations communes.

- Par la communication interactive interne

Si, grâce en partie aux nouvelles techniques de communication, l'ANVP échange plus et mieux, la **communication interne**, comme élément de soutien à ses membres, doit s'accroître quantitativement et qualitativement.

- rendre opérationnel le comité de pilotage communication qui dynamise et coordonne l'information et les échanges entre tous les niveaux de l'association.
- promouvoir l'utilisation du site Internet à l'occasion de toutes les réunions régionales.
- se doter d'un moyen de communication interne propre à ses adhérents (Intranet).
- identifier un référent Internet par établissement qui recevrait les informations lorsque le correspondant n'est pas encore informatisé.
- veiller à ce que le niveau d'information soit identique pour tous.
- respecter nos engagements en matière de fréquence et de contenus des publications écrites.
- renforcer le comité de rédacteurs.
- améliorer les fonctions informatives du site "anvp.org" destinées aux adhérents en termes de contenu et de présentation.
- établir une charte de la communication interne et externe de l'ANVP.
- organiser dans chaque région une réunion plénière animée par le délégué interrégional avec la participation d'un membre du Bureau.

Développer la vie associative et renforcer la cohésion de l'ANVP

L'ANVP est de plus en plus amenée à élargir son champ d'intervention, notamment en lien avec les services de l'AP et les partenaires associatifs, selon les principes de la Charte de 1993. Elle s'implique de plus en plus dans « l'information de l'opinion publique sur les difficultés de la réinsertion et la nécessité de changements » (Charte).

L'analyse du passé montre la nécessité de renforcer la cohésion entre les adhérents, leurs responsables locaux, les délégués interrégionaux et le CA. L'esprit d'appartenance à l'ANVP et la cohérence des discours autour de nos valeurs communes seront renforcés par la communication interne et le débat.

- mettre les délégations interrégionales au centre du fonctionnement de l'ANVP en constituant des équipes d'appui auprès des délégués interrégionaux.
- mieux accueillir les nouveaux visiteurs :
 - développer la pratique du parrainage des nouveaux par les visiteurs expérimentés,
 - mettre au point un « kit d'accueil » donnant aux nouveaux l'accès aux services fournis par l'ANVP.
- soutenir les correspondants dans leur mission d'animation des équipes de visiteurs et de contribution à l'action nationale :
 - organiser une journée nationale des correspondants,
 - expérimenter un séminaire de formation à l'intention de correspondants.

Accroître la notoriété de l'ANVP

Le Projet Associatif de l'ANVP adopté en 2006 a notamment introduit comme un axe majeur, le rôle public de l'ANVP. Il s'agit, pour contribuer à l'amélioration des conditions de détention et de réinsertion des personnes détenues, de peser dans le débat public. Pour cela, il importe de diversifier et de multiplier nos contacts avec l'externe (ministères, administrations, élus, acteurs du monde judiciaire, réseaux associatifs, experts, chercheurs, médias, etc.). Il y a lieu également d'ajuster et de renforcer notre expression médiatique.

- *mettre en place un réseau de relations externes :*
 - de nombreuses entrevues avec des personnalités, des journalistes, des acteurs des domaines cités plus haut seront organisées dans la continuité de ce qui a déjà été engagé dans les années passées. Ce réseau relationnel sera désormais piloté.
 - *participer plus largement aux colloques et conférences :*
 - diverses manifestations sont régulièrement organisées par des associations, universités ou administrations. La participation de l'ANVP sera accrue en impliquant plus largement les membres du CA et les adhérents qui seraient volontaires.
 - *renforcer notre expression publique :*
 - l'expression publique peut se concrétiser par la publication d'avis et de propositions. La présentation au parlement d'un projet de loi pénitentiaire, prévue en 2008, sera pour l'ANVP une occasion de rappeler ses propositions. Les prises de position de l'ANVP peuvent également passer par la signature de lettres ouvertes ou de pétitions, au côté d'autres organisations. La participation au Collectif « Octobre 2001 » dont l'ANVP est un des membres fondateurs, permet de s'exprimer sur des domaines variés liés à la justice pénale.
- Toutefois, l'ANVP et ses positions propres doivent être mieux connues et mieux médiatisées. Un réseau de contacts avec les médias locaux et nationaux (y compris la presse judiciaire) doit être constitué progressivement.

Perfectionner le fonctionnement de l'association

Le bénévolat est une des valeurs fondamentales de notre association. Cela n'est pas contradictoire avec la nécessité d'accroître notre « professionnalisme », ce mot étant utilisé au sens de la compétence et de l'efficacité. L'avenir de l'ANVP dépend de sa capacité à démontrer la pertinence et l'efficacité de son action :

- *renforcer l'expertise et le « professionnalisme » au sein de l'association*
- *développer la culture de responsabilisation sur les missions permanentes et les projets tant en région qu'au sein du Conseil d'Administration*
 - décrire formellement les projets et les objectifs d'année avec l'identification des personnes chargées de superviser leur réalisation. Identifier les indicateurs qui permettront d'évaluer leur avancée à tous les niveaux de l'association.
- *mettre en place des outils de recueil et de capitalisation de données sur la vie locale des équipes et la situation des établissements pénitentiaires. Améliorer la connaissance statistique des éléments relatifs à l'activité de l'ANVP*
 - l'efficacité et la crédibilité de l'association vis-à-vis de l'externe seront favorisées par une bonne connaissance du terrain. Les informations doivent pouvoir être partagées par les différents niveaux de l'association, les processus de circulation des informations pourront se développer grâce à un outil Intranet à développer.

Ouvrir l'association à la dynamique européenne

Afin d'anticiper l'avenir, il est crucial de se positionner au niveau européen qui édicte progressivement des recommandations aux États membres du Conseil de l'Europe et bientôt des obligations aux États de l'Union Européenne.

La connaissance mutuelle et le partage d'expérience avec des organisations homologues de l'ANVP de pays européens voisins seraient très enrichissants.

L'élargissement de notre « surface » au plan européen augmenterait notre crédibilité et notre capacité de propositions pour l'amélioration de la situation des personnes détenues et leur préparation à la réinsertion. Aussi, nous proposons de lancer le **projet Europe**.

Une première démarche structurée d'identification de partenaires européens sera engagée et des rencontres seront organisées au niveau des instances nationales.. Nous pourrions dans un deuxième temps et avec l'aide du Conseil de l'Europe, établir des contacts avec quelques partenaires de pays voisins en nous appuyant sur les expériences déjà menées par certains membres de notre association dans les années passées.

Cet ambitieux programme ne pourra pas se réaliser à moyens constants et il faut que l'ANVP voie ses **ressources financières** augmenter.

Accroître et diversifier nos ressources financières

En dehors de dons ou legs occasionnels qui sont destinés à l'aide directe aux détenus, l'association dispose de moyens insuffisants pour son fonctionnement, notamment pour financer une permanence nationale renforcée :

- *obtenir de l'AP une aide plus élevée :*
 - la subvention accordée dans le cadre de la convention par l'administration pénitentiaire n'est pas à la hauteur de l'apport de l'ANVP par l'action de ses visiteurs au sein des établissements. Des projets faisant l'objet d'avenants à la convention sont à développer.
- *reconduire la subvention du Conseil régional Île-de-France permettant de poursuivre le financement d'un emploi administratif pour la mise en place effective d'une équipe autour d'un DIR et d'un réseau de correspondants sur cette région.*
- *solliciter les collectivités territoriales et les réserves parlementaires :*
 - les sections, avec l'appui méthodologique du trésorier national, peuvent obtenir plus de subvention qu'actuellement. Ces subventions peuvent notamment être sollicitées pour la formation mais également pour financer des projets (aide aux détenus et aux familles...).
- *prospector des mécénats en vue de financements pérennes :*
 - une recherche de financements sera engagée auprès de fondations ou directement d'entreprises à caractère industriel et commercial du secteur privé ou public.

Le Conseil d'Administration attend des échanges qui vont suivre l'approbation des grandes lignes de son action pour les mois à venir.

Il faut noter que ces orientations qui vous sont proposées ne pourront être mises en œuvre efficacement qu'avec le concours et l'implication de TOUS : visiteurs, membres associés, responsables de sections, trésoriers, correspondants, DIR, administrateurs et l'équipe salariée.

Que ce temps de libre débat permette à chacun de s'exprimer sur ses attentes, ses satisfactions, ses désaccords, ses propositions.

En tant que présidente et membre sortant du Conseil d'Administration, je vous remercie toutes et tous pour votre engagement et votre contribution active à la vie de l'ANVP.